L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 31 JUILLET 1887

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Six terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Galvez, Abadie, Miro et Onzaga, 3me district. S. Blasini, 58 Royale.
24 juil—4 dim

A VENDRE—Pour cause de retraite des affaires du propriétaire, une boulangerie à la Baie St-Louis, Miss., établie depuis trente-cinq ans et faisant de bonnes affaires. Pour renseignements, s'adresser à Mme D. Magnon, Baie St-Louis.
26 juillet—7f

A VENDRE—à très bas prix, la belle résidence formant l'encoignure Levée et Avenue Jourdan. Vaste emplacement, magnifiques ombrages. S'adresser sur les lieux.
17 juil—2 sem

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
17juil—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Romain Boissière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. E. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—aout 5,9

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,660—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour les quelles le premier compte provisoire présenté par Peter Ostheimer, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—2 7 août.

Succession de Boyd Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,749—Division C—Attendu que Mme Jane Robinson, veuve de Boyd Robinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Boyd Robinson, decédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23juil—23 27.31.

Succession de M. Mertens, veuve de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21 745—Division—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Meta Mertens, veuve de Peter Jensen, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23.27 31.

Succession de Paolo Corvaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,741—Division C—Attendu que John O. B. Ross a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paolo Corvaja, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23.27 31.

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

Departement de l'Exécutif, État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds de dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre-vingt dix mille piastres	190,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres	290,000 00
Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre vingt-dix mille piastres	290,000 00
Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.	
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886 deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37cts	273,579 37
Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre-vingt dix mille piastres	290,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante trois mille cinq cent soixante-dix neuf piastres, 37 cts	563,579 37
Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre vingt-quatorze mille neuf cent quarante neuf piastres, 62 cents	94,949 62
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts	468,629 75
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts	10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis à savoir :

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres	750 00
En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante cinq piastres, 13 cts	2,555 13
Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre vingt-quatorze mille cent cinquante huit piastres, 89 cts	94,158 89
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts	97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT, JR.
J. W. HINCKS.
24 dev—1an

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple ont lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de $150,000	$150,000
1 .. .. de 50,000	50,000
1 Lot de 20,000	20,000
2 Lots de 10,000	20,000
4 Lots de 5,000	20,000
20 Lots de 1,000	20,000
50 Lots de 500	25,000
100 Lots de 300	30,000
200 Lots de 200	40,000
500 Lots de 100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation .. $300	$30,000
100 200	20,000
100 100	10,000
1000 50	50,000
2,179 Lots s'élevant à	$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des combinaisons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,478—Division C—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 10 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30juil—30—2,6,10août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Félicité, et mesurant environ soixante-huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Bat... [illegible] et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt-un sur un plan déposé en le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt-neuf, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Leverich, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1846.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—aout 2 9 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan ledit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St-Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond ; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété. Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse. La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881 ; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1881 ; et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent par an intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir : la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette ; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt dix actions du capital ; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Table de billard et installations mobilier, chaises, etc.

Gus Beck vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,095—En vertu d'un ordre de vente daté 26 juillet 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 août 1887, à 10 heures 30 A M de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres :
1 Table de billard, 16 billes, 8 queues, 1 grand miroir, 6 chaises, 1 couverture de table en drap.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Joséphine Andrews vs Mlle Virginia Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues des Français, Craps (maintenant Bourgogne), Union et Amour (maintenant Rampart), formant partie des terrains Nos 233 et 234 d'un plan général du dit faubourg. Le dit terrain commençant à une distance de quatre-vingt-deux pieds (mesure française) du coin des rues des Français et Bourgogne, mesure vingt pieds de façade rue des Français sur les profondeurs suivantes, du côté de la rue Bourgogne ; premier, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes, de là, formant angle droit, huit pieds six pouces et deux lignes ; et une profondeur, plus loin, de cinquante huit pieds sept pouces et deux lignes, et du côté de la rue des Remparts, premièrement, cinquante trois pieds ; de là, suivant un angle droit, trois pieds, avec une autre profondeur de quarante sept pieds six pouces et sept lignes, vers la ligne du fond qui mesure quinze pieds quatre pouces de largeur ; le tout mesure américaine.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquise par achat de Rosalie Laperle Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 28 juillet 1880, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112, page 638.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,497, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit renvoyée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des créanciers absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
M. A. McDONNELL, Député Greffier
19 juil—3f au 22 août.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION de tout l'actif, privilèges etc., —DU— Tallow Oil & Fertilizing Co. —DE LA— Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au **Tallow Oil & Fertilizing Co.**, derrière le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du **Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans**, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en :

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. H. Audie par le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

2° Toutes les machines comprenant une **machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois bac dryers.**

3° Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.

4° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la **Paroisse St-Bernard**, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues **St-Claude**, (anciennement Bons Enfants), **Esteban, Mehle et Morales**, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la **Paroisse St-Bernard**, carré d'ilet borné par les rues Morales, Estebean, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles ; le terrain No 1 formant l'angle des rues **Mehle, Morales et Esteben.**

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—aout 4 11 18 25—sept 1er

Succession de Frank Jacob Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,763.—Division E.—Attendu que Frank A. Siener a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Baker, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—août 2,7

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Gabrielle Regagnon vs. Honoré Théré, son mari—No 20,983—Division C. Dans cette affaire soumise à la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Théré, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant antérieurement entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé :) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
[Sceau.] M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
29 juil—3f en 30j

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises sèches, étoffes à robes, etc.

W. G. Vincent vs. Meyer Blumenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,713.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 2 août 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Au No 119 rue Sud Remparts, un stock d'étoffes à robes, jerseys, corsets, garnitures, velours, chemises, coton, etc., selon un inventaire en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 juillet—22 28 29—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville ; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot numéro un formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir : la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et par ce, réclamée sur la dette de stock à savoir : soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque, la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21 28—août 4,11,16.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE

Chocolat, cacao, Worcester Sauce, Phosphate sherbet, savon, etc.
—Aussi—
Coffre fort et meubles de bureau

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 21,650.—En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu MARDI, le 2 août à 10 heures A. M., aux magasins Nos 123 et 125 rue Poydras.

Un lot de chocolat, cacao, savon etc., aussi le coffre-fort et les meubles de bureau.
Et le même jour, à une heure de l'après-midi, au "Warehouse Montgomery", rue Fulton, entre Julia et St Joseph.
[illegible]
Conditions—Comptant.
STEPHEN J. DERBÈS, Encanteur.
22 juil—22 29 31—2 aout

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.	Frédérick Lopez contre ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784—Division E.	Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B.
En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci dessus.	En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts aux créanciers de l'insolvable dans la propriété ci-dessous dans la propriété ci-après décrite.

Je vendrai à la l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Girondé) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baudin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme les lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles ; le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
22juil—22, 29—août 5, 12, 19, 23.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,730—Anthony Schaefers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Schaefers, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Edward J. Blanchard Esq., notaire en cette ville, le 6me jour d'août, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et, en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens, du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 juil—3f au 6 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6juil—3f au 4 aout

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—T. L. Airey & Co. vs. leurs créanciers—No 21,734.—Ordre de Cour—Que la pétition dans cette affaire et le tableau y annexé soient enliassés et que la demande des pétionnaires soit accordée ; et, conformément, qu'une réunion des créanciers de T. L. Airey & Cie., Thomas L. Airey et Alexander T. Janin, pétitionnaires, soit convoquée pardevant John G. Eustis, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 août 1887, dans le but de délibérer sur la proposition des pétionnaires pour un répit de un, deux et trois ans pour payer leurs dettes, sans intérêt ; qu'avis légal soit, par le présent, donné aux créanciers des dits pétitionnaires respectivement ; qu'avis légal et annonce soient faits par le présent ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues, et que les pétitionnaires soient autorisés à s'adresser à cette cour pour information et pour tous les ordres légaux nécessaires durant le cours des présentes procédures sur leur demande d'un répit.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 juil—3f au 23 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan de l'Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, lancé le 9 juillet, dans l'affaire intitulée : La succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite :

Un morceau de terre dans la paroisse d'Iberville, étant le No 57 comté 11, rangé 10 est, contenant 160 24-100 acres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juillet—10. 17, 24, 31—Août—6,10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Jean Marien Rey, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887, à midi à la bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 24 juin 1887, Dossier No 18,941, pour le compte de la succession de Jean Marien Rey, décédé, à l'encan il sera vendu—

Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos de 1 à 5 inclusivement et de 18 à 22 inclusivement. Les dits terrains de 1 à 5 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Baronne. Les Nos de 18 à 22 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 22 forme le coin des rues Constantinople et Baronne, et d'après un plan de Stewart et Hoffman, voyers, en date de juillet 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit ; 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur : celui-ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.
6 juillet—6 13 20 27—aout 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Bean vs. Lizzie Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui), désignés par les lettres H et I sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, sous la date du 23 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1884. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun sur le dit plan, trente pieds, plus ou moins, de façade rue Valmont ; trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme entre lignes parallèles de cent vingt quatre pieds. Les dits terrains précédemment désignés par les numéros Six et Sept, et Huit et Neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexé de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance maintenant ou anciennement appartenant à Benson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Bean par achat pardevant Bussière Rouen, notaire, le 24 mai 1886.
Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur, due maintenant, soit trois cent quatre vingt-cinq piastres et soixante-trois sous et un tiers ($385 63 1/3) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement ; cinq pour cent de ce montant, principal et intérêt, pour honoraires d'avocat, trois dollars, coût du protêt et les frais de procès du vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son enchère), le paiement de deux billets à ordre en date du 24 mai 1886, souscrits par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle, payables respectivement deux et trois ans après les dates de souscription et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte premier d'hypothèque conformément à l'acte passé pardevant Bussière Rouen, notaire, le 24 mai 1886, relativement à l'assurance, honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix d'adjudication (s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—aout 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Paul Surgi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,682—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un morceau de terre ou un terrain situé sur le Chemin du Bayou St-Jean, ayant [illegible] pieds de façade sur le Chemin du Bayou St-Jean deux cent soixante pieds de profondeur ; [illegible]. Le terrain a un côté est borné par la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Hullin et de l'autre côté par la propriété de Lemaire ou fondés de pouvoirs, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sur les divers morceaux de terre en terrains, tous les droits privilèges et avantages y trouvant ou y appartenant en quelque sorte.

Ensemble avec les quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y appartenant.
Saisie dans la susdite affaire.

Conditions. Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir : la somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er avril 1877, et en outre la somme de mille trente-cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres et cinquante à partir du 1er juillet 1877 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1885 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-quinze sous frais encourus par ladite demanderesse ici, ainsi que les frais et dépens du procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la dette (stock debt) des dites quatre-vingts actions s'élevant à six mille deux cent quarante piastres ou à soixante-dix-huit piastres par action due sur chaque action. Il assumera également toutes les obligations incombant à un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les déterminent la charte et les lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage debt) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera exigé comptant.

Etant la même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257 du chemin du Bayou dans les carrés d'ilots Nos 174 et 175 bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 13 aout

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement rémunérateur.

La maison de choix à double corps de logis.

Nos 73 et 75 rue Liberté.

Succession de MME ELLEN MONAGHAN Femme décédée de Patrick Joseph Everett.

No. 19,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juillet 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur ci-après, à savoir—

La maison en bois à double corps de logis à deux étages Nos 73 et 75 rue Liberté, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Commune et Gravier, désigné comme lot No 1 et mesurant 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Liberté sur 127 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur et face à une allée, 11 pieds 3 pouces de large, qui borne le dit lot sur la ligne de côté vers la rue Gravier. Le voisinage et populeux et la propriété commandera une bonne classe de locataires qui paient.

Conditions, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1887, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
13 juil—13 20 30—aout 6 13

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Frisch épouse décédée de Léon Ackermann.

A l'encan et pour du comptant.

No 101 rue de l'Hôpital.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 avril 1887, dossier No 20,622 pour le compte de la succession de Caroline Frisch, épouse défunte de Léon Ackermann, il sera vendu à l'encan :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Barracks, mesurant plus ou moins vingt-deux pieds de profondeur, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, à un étage, sans bâtisses de dépendances, etc, ayant en tout 6 ou 8 chambres, citernes, etc., et portant le No 101 de la rue Hôpital.

Conditions—Comptant en passant les titres et un dépôt comptant de 20 pour cent à faire au moment de l'adjudication pour rendre certaine la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juillet—24,31—août 7,14,21,27,

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Meubles et effets mobiliers. Cottage à double corps de logis, 621 rue de Chartres.

Succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 1er juillet 1887, Dossier No. 21,194, pour le compte de la succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht, il sera vendu à l'encan :

Un terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau ou Chartres, Montégut, Casacalvo et Clouet, et mesure 40 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins, et entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à deux corps de logis, connu comme le No. 621 rue de Chartres et ayant en tout 8 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et au même endroit et à la même date, un lot de **membles de maison** et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux ; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
juil 10—10 17 24 31—août 7 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois recouvert en ardoises.

Succession de Mme Mary Hill, veuve de Wm. McKennon.

Vente à l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 7 juillet 1887, pour le compte de la succession de Mme Mary Hill, décédée, veuve de Wm. McKennon, décédée aussi, Dossier No. 21,445, il sera vendu à l'enchère publique :

Un morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par les rues Clio, Erato, Howard et Freret, étant la portion du fond du lot No 6 et mesure 48 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 29 pieds 4 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté contigu à la rue Freret par le résidu du lot No 6.

Les améliorations consistent en un **cottage en bois recouvert en ardoises**, connu comme le No 338 rue Clio, ayant 3 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et rapportant $60 par an le tout conformément à un plan à l'en droit de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10juil—10 17 24 —[illegible] août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bernard Jaeger.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 18 juillet 1887, Dossier No 21,093, pour le compte de la succession de Bernard Jaeger, à l'encan, il sera vendu :

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 151 (nouveau plan) borné par les rues Annonciation, ci-devant Jersey, Austerlitz, Général Taylor et Laurel, mesurant 53 pieds, 6 pouces de façade rue Austerlitz, commençant à un point à 30 pieds du coin des rues Austerlitz et Annonciation, sur 80 pieds de profondeur, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant quatre chambres, bâtisses de dépendances, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juil—24 31—août 7 14 21 27.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Interdiction de Louis Keller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,512.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—MARDI 30 août 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour date du 26 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters, ci-devant Levée ou route publique, Montegut, Chartres, ci-devant Moreau, et Clouet, terrain désigné par la lettre M sur le plan annexé à un acte passé pardevant A. F. Lewis, notaire le 3 février 1871 d'après lequel il mesure 25 pieds 1 pouce de façade rue Peters, 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du terrain désigné par la lettre N, 102 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un an et deux ans, chacun représenté par ses billets à ordre de l'acquéreur, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, clause d'assurance, les honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 30—août 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la rue du Canal.

Succession de Henriette, alias Henri Newson.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 17,851.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 6 août 1886, je vendrai la propriété ci-après décrite :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 2 d'un plan de C. A. Hedin et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue Canal ; 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne le séparant du terrain No. 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Galvez, et s'élargissant à l'arrière sur une étendue de 35 pieds sur une ligne qui le divise du terrain No 5 ; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Thos. M. Haley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Celui-ci paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
16 juil—16 23 30 août 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le 6ème district,

Rue Delachaise, entre les rues Tchoupitoulas et Laurel.

Succession de Anna Margaret Van Vrancken.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 21,501.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 8 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Alice, désigné par le No 56 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous la date du 27 novembre 1878, terrain mesurant 41 pieds 6 pouces de façade rue Delachaise, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles et égales.
Conditions—Comptant.

En la même circonstance, pour le compte du même propriétaire, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées sur le terrain précédemment décrit, bâtisses consistant d'un cottage de résidence désigné par le numéro municipal 8 de la rue Delachaise.
Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Kramer & Seymour, notaires, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera requis sur les lieux de la vente.
10 juil—10,16,23,30—aout 6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Commune, entre les rues Johnson et Galvez.

Dans l'affaire de Mme Fannie Lund, épouse de Joseph Moon vs Mme Vve John Lund et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 20,637.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 28 juin 1887 et signé le 2 juillet 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente des objets ci-après décrits, savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y sont attachés, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Galvez, Johnson et Palmyre, désigné par le No 24 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 102 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur qui, en outre, du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
6 juillet—6,13,20,27—ao

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'Insolvabilité de J. P. Serrapia's Sons & Co.—No 19,018—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Serrapia's Sons & Co. soit convoquée par avis légal le LUNDI 8me jour d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente où l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité ; la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—3f au 8 août

VNTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.

RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.

ILETS DE TERRE ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 86 et 88 dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque, 22 pie s 7 1/5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté des lots Nos 2 et 3 et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod ; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas, est loué au National Oil Works Co.

2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond ; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé et adjacent à un moulin à riz.

3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie, Le terrain est composé des lots B et D, de l'ilet O, et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie ; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O No 23, couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve exactement plus bas de l'Elévateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."

4° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret, sur 134 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

5° La moitié d'un ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces 6 1/2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'Avenue Washington et au square Taylor.

6° L'ilet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la rue Troisième et Quatrième et 251 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit ilet est subdivisé en 18 lots.

7° La moitié d'un intérêt indivis dans douze lots de terre, formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Première, et une ligne la séparant de la portion intérieure dudit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène Tout l'ilet sera vendu.

8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.

Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs à leur propre ordre, et par eux endossés portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication, payable à un et deux ans à partir de la date, et portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat, assurance, d'améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.
23 juillet—23.30—août 6.13,20,27.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—SAMEDI, 27 août 1887 à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire intitulée : Succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir : Un morceau de terre dans la paroisse Rapides en cet Etat, étant le quart Sud-ouest du quart Sud-ouest de la section 1, township 5 north of range 4 ouest du district de terre, au Nord de la Rivière Rouge contenant 40 50-100 acres.
27 juil—3, 10, 17, 24 août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une moitié d'intérêt indivise dans quatre-vingt-neuf terrains de valeur situés dans le Troisième District de cette ville.

Succession de David Douglas, décédé.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,444.
—A L'ENCAN.—

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C," siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division "A," absent actuellement sur un congé, daté du 6 juillet 1887, dans l'affaire de la succession de David Douglas, décédé, dossier No. 21,444, il sera vendu à l'encan, une moitié d'intérêt indivise dans la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Vingt quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 24, borné par les rues St-Jean Baptiste, Girod, Forstall et Lizardi.

2° Seize terrains dans le même district, ilet No. 24, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Lizardi.

3° Treize terrains dans le même district, ilet No. 22 borné par les rues Girod, St Jean Baptiste, Forstall et Reynés.

4° Huit lots de terre situés dans le même district, ilet No. 23, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Reynes.

5° Seize terrains situés dans le même district, ilet No. 9, borné par les rues Girod, Reynés, St-Jean Baptiste et la ligne la séparant de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

6° Douze terrains situés dans le même district, ilet No. 10, borné par les rues St-Jean Baptiste, Reynés, Claiborne et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

Les propriétés ci dessus seront vendues d'après un plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, etc., daté le 30 septembre 1869, et qui peut être vu le jour de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17juil—17,24,31—7août—7,14,20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886 l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir :

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale ; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 18 2, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1845 et décrite comme suit, à savoir :

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7 ; le No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes ; le No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 8 5.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 530, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque ou genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

Quinzième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance Teutonia de la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$147,961 53	
Sur les risques maritimes	14,025 64	
Sur les risques de rivières	13,829 57	
	$175,816 74	
Primes non acquises pour 1885	68,674 43	
		$244,491 17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Refraction et commission	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 82	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19 —	147,966 89
		$ 96,52627
Réserves pour primes non payées acquises 31 déc. 1886	$69,536 55	
Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28—	96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché	129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78,291 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 90
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital du janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886

CONSEIL DE DIRECTEURS

H. BUDDIG	FRANK RODER,
THEO BECKSON,	J. E. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK	LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS. J. SCHMIDT,
JOHN NELSON	HY. WELLMANN

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Vallette.
4 Harmonie et Levée.
5 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Harmonie.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Camp.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
23 Market et Levée
21 Henderson et Levée.
2 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
4 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalia.
43 Franklin et Erato.
47 Galennie et Nouvelle Levée.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Treton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Tchoupitoulas et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 8 Girod et C. H.
63 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdide.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Bienville et Vieille Levée.
132 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bastin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 4 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
411 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61[illegible] Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
61[illegible] Reynes et Dauphine.

SIXIEME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Telédano.
4 Coin des rues Telédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Telédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliséo.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyons et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de [illegible]

L'ABEILLE

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'Edition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine et compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$[illegible] 00
Six mois	[illegible] 00
Trois mois	[illegible] 00
Un mois	[illegible] 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$[illegible] 00
Six mois	[illegible] 00
Quatre mois	[illegible] 00
Trois mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est aussi non-seulement dans toutes les paroisses de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance ou dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS,
73 - CHARTRES - 73